

Le libre accès dans le contexte de la nouvelle politique des organismes subventionnaires fédéraux



PIERRE LASOU
EVE RICHARD
1^{er} JUIN 2015

▶ bibl.ulaval.ca
espace savant



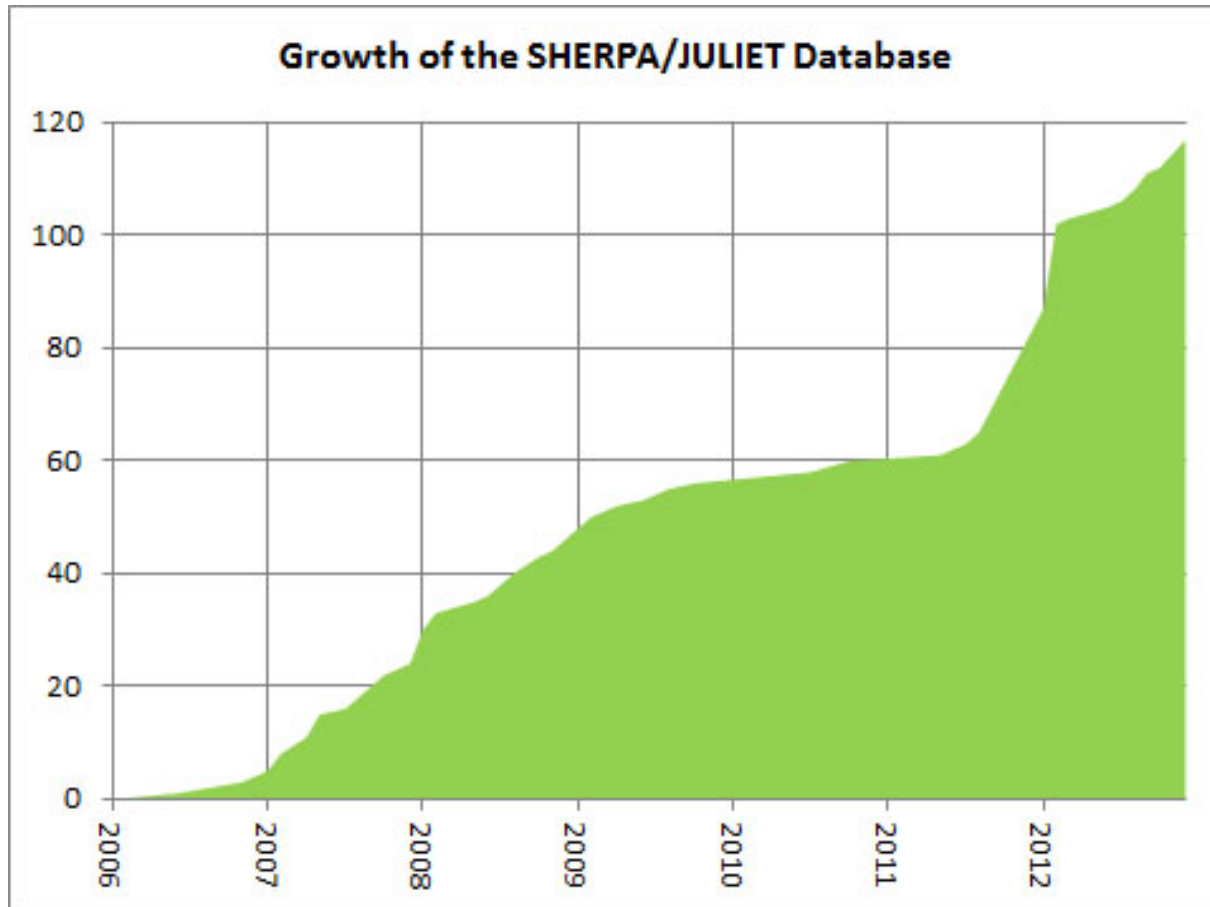
UNIVERSITÉ
LAVAL

Bibliothèque

Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications



Politiques internationales



Source: [Sherpa/Juliet](#)

Politiques internationales

- Les politiques tendent à évoluer
- En devenant plus stricte:
 - Conformité évaluée pour obtenir du financement
- En incluant la gestion des données de la recherche

Exemple de politique (HEFCE)

Policy for open access in the post-2014 Research Excellence Framework

- La non-conformité entraîne la perte de point lors des futures évaluations



© HEFCE 2014

This publication is available under the Open Government Licence 2.0.

www.nationalarchives.gov.uk/doc/open-government-licence/version/2

Politiques internationales

- Aux États-Unis
- Office of Science and Technology Policy (OSTP) [Memorandum](#) (février 2013)
 - Accès public
 - Données de recherche
 - Publication révisée par les pairs
 - Agence avec revenu >100M
- US Department of Energy (Déc. 2014)
- NASA (Fév. 2015)
- National Institute of Standards and Technology (Avril 2015) -
- U.S. Agency for Healthcare Research and Quality (AHRQ) (Fév. 2015)
- NIH Plan for Increasing Access to Scientific Publications and Digital Scientific Data
- [...]

Politique des trois organismes sur le libre accès

- Rendue publique en février 2015
- Extension de la politique des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) de 2008
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
- S'applique à toutes les subventions accordées à compter du 1er mai 2015

Politique des trois organismes sur le libre accès

« Les titulaires d'une subvention doivent s'assurer que les articles découlant de la recherche financée par les organismes qu'ils publient dans une revue avec comité de lecture sont accessibles gratuitement dans les 12 mois qui suivent leur publication. »

[Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#)

Politique des trois organismes sur le libre accès

- S'applique aux publications qui résultent des travaux de recherche financés en totalité ou en partie par la subvention d'un organisme.
- Articles publiés dans des revues avec comité de lecture uniquement
- Faire mention de l'appui de l'organisme dans l'article en citant le numéro de référence du financement.

Politique des trois organismes sur le libre accès

- Les titulaires d'une subvention peuvent avoir recours à l'un de ces moyens
- Dans un dépôt en ligne (option 1)
 - Auto-archivage (voie verte)
- À partir du site Web de l'éditeur (option 2)
 - publication en libre accès (voie dorée)
- Ces moyens ne s'excluent pas mutuellement.

Option 1: dépôt en ligne

- Dépôt institutionnel ou thématique
- Accessible 12 mois après publication
- Vérification des autorisations laissée aux titulaires d'une subvention
 - Est-ce que la politique de droit d'auteur de la revue autorise l'auto-archivage des articles?
 - Est-ce que la politique de droit d'auteur de la revue autorise la diffusion en libre accès dans les 12 mois suivant la publication?

Option 1: dépôt en ligne

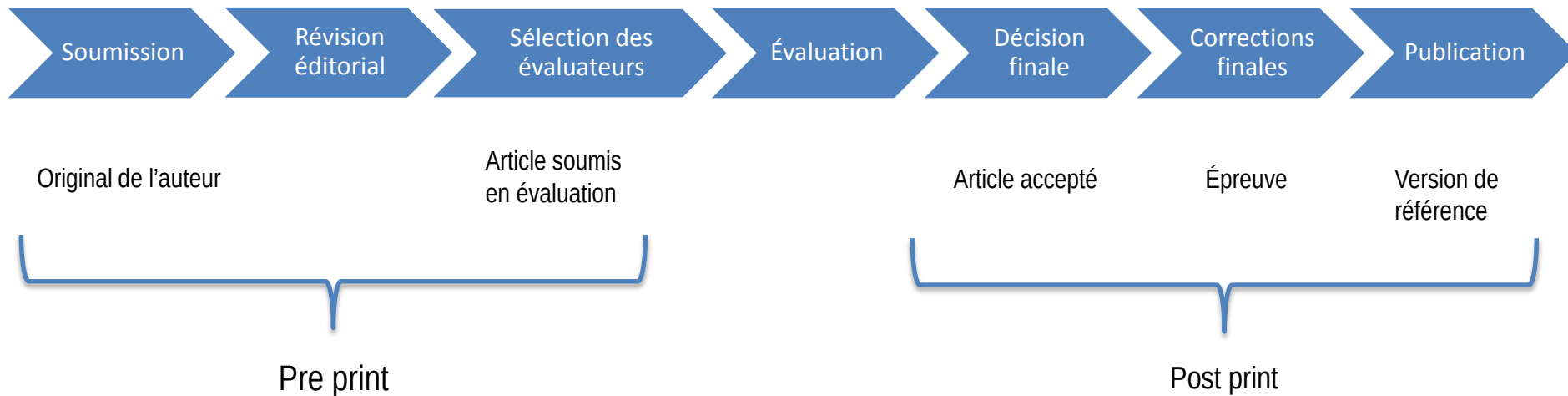
- Version de l'article demandée
 - Manuscrit complet final évalué par les pairs
 - Version publiée lorsque l'éditeur le permet
- Les agences favorisent la version publiée (version of record)
- Terminologie de la norme NISO : [Journal Article Versions \(JAV 2008\)](#)

Version des articles

NISO RP-8-2008

- Original de l'auteur (Author's Original)
- Article soumis en évaluation (Submitted Manuscript Under Review)
- Article accepté (Accepted Manuscript)
- Épreuve (Proof)
- Version de référence (Version of Record)
- Version de référence corrigée (Corrected Version of Record)
- Version de référence améliorée (Enhanced Version of Record)

Version des articles



Option 1: où déposer?

- Outils mis de l'avant par les 3 conseils
 - Dépôt « d'adoption » canadien
 - Érudit
 - OpenDOAR, OpenROAR
- Dépôt institutionnel de l'Université Laval (lancement 2016)
- Les dépôts thématiques
 - PubmedCentral (sciences biomédicales et de la vie)
 - arXiv (physique, mathématique, informatique...)
 - Repec (économie)
 - [...]

Option 2: publication dans une revue

- Libre accès immédiat aux articles publiés
- Libre accès aux articles publiés dans les 12 mois suivant leur publication
- Le coût de publication est une dépense admissible lors des demandes de subvention

« Les frais de publication d'articles, y compris les frais pour assurer l'accès libre aux résultats (p. ex., les coûts de publication dans une revue à accès libre ou les coûts engagés pour permettre le libre accès à un article). »

[Utilisation des subventions](#)

Option 2: où publier?

Connaître les revues en libre accès:



Connaître ses droits:



Connaître ses droits



Couleur	Politique d'auto-archivage
Vert	pre-print et post-print
Bleu	post-print uniquement
Jaune	pre-print uniquement
Blanc	Non autorisé

Connaître ses droits



Institut agricole du Canada



Search - Publisher copyright policies & self-archiving

One journal found when searched for: 1918-1825

Journal:	Canadian Journal of Animal Science (ISSN: 1918-1825, ESSN: 0008-3984 [1])
RoMEO:	This is a RoMEO blue journal
Paid OA:	A paid open access option is available for this journal.
Author's Pre-print:	? archiving status unclear
Author's Post-print:	✗ author cannot archive post-print (ie final draft post-refereeing)
Publisher's Version/PDF:	✓ author can archive publisher's version/PDF
General Conditions:	• Publisher's version/PDF must be used • On author's personal website or institutional website
Mandated OA:	Compliance data is available for one funder
Paid Open Access:	Open Access Option
Copyright:	Policy
Updated:	17-Sep-2013 - Suggest an update for this record
Link to this page:	http://www.sherpa.ac.uk/romeo/issn/1918-1825/
Published by:	Agricultural Institute of Canada [Society Publisher] - Blue Policies in RoMEO
For:	Canadian Society of Animal Science [Client Organisation] - Suggest to RoMEO
Other parties:	NRC Research Press (Canadian Science Publishing) [Governmental Publisher] - Green Policies in RoMEO
Guidance:	Please see the list of Publisher Categories in RoMEO for guidance on interpreting the priority of multiple publishers.
Footnotes:	1. Different journal databases give ISSNs inconsistently. The ISSN and ESSN may need to be swapped.

Journal: [Journal of Organic Chemistry](#) (ISSN: 0022-3263, ESSN: 1520-6904)

RoMEO: This is a [RoMEO white](#) journal

Paid OA: A paid open access option is **available** for this journal.

Author's Pre-print:  **subject to Restrictions below**, author **can** archive pre-print (ie pre-refereeing)

Restrictions:

- Must obtain written permission from Editor
- Must not violate ACS ethical Guidelines

Author's Post-print:  **subject to Restrictions below**, author **can** archive post-print (ie final draft post-refereeing)

Restrictions:

- If mandated by funding agency or employer/ institution
- If mandated to deposit before 12 months, must obtain waiver from Institution/Funding agency or use AuthorChoice
- 12 months embargo

Publisher's Version/PDF:  author **cannot** archive publisher's version/PDF

General Conditions:

- On author's personal website, pre-print servers, institutional website, institutional repositories or subject repositories
- Non-Commercial
- Must be accompanied by set statement (see policy)
- Must link to publisher version
- Publisher's version/PDF cannot be used
- If mandated sooner than 12 months, must obtain waiver from Editors or use AuthorChoice

Mandated OA: Compliance data is available for [9 funders](#)

Paid Open Access: [ACS AuthorChoice](#)

Notes:

- Reviewed on 07/08/2014

Copyright: [Copyright form](#) - [ACS Journal Publishing Agreement](#) - [NIH Policy](#)

Updated: 07-Aug-2014 - [Suggest an update for this record](#)

Link to this page: <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/issn/0022-3263/>

Conserver ses droits d'auteur



Contrat de publication

- Copyright Transfer Agreement
- Transfèrent typiquement les droits à l'éditeur.
- Retire certains droits à l'auteur qui ne pourra par exemple:
 - Reproduire ou réutiliser une portion dans un autre article.
 - Déposer une copie sur un site personnel ou dans un média social scientifique.
 - Fournir sur demande leur article aux étudiants et collègues.

Étapes pour conserver ses droits

1. Anticiper vos besoins futurs d'utilisation de votre matériel
2. Lire et comprendre les termes du contrat
3. Négocier
4. Signer le contrat modifié ou un ajout au contrat
5. Conserver une copie

Addenda de l'auteur canadien SPARC

Les parties conviennent qu'en cas d'incompatibilité entre le présent **Addenda** et l'**Accord de publication**, les dispositions du présent Addenda l'emportent et l'Accord de publication est interprété en conséquence.

Nonobstant toute disposition contraire de l'Accord de publication, l'**AUTEUR** et l'**ÉDITEUR** conviennent de ce qui suit :

1. **Conservation des droits de l'Auteur.** En plus de tout droit d'auteur conservé par l'Auteur dans l'Accord de publication, l'Auteur conserve les droits suivants : i) reproduire l'Article sous toute forme matérielle à des fins non commerciales; ii) présenter l'Article en public à des fins non commerciales; iii) convertir l'Article dans le cadre de la préparation d'oeuvres connexes; iv) faire un enregistrement sonore ou un film ou utiliser un autre dispositif par lequel l'Article peut être reproduit mécaniquement ou exécuté à des fins non commerciales; v) reproduire, adapter et présenter publiquement l'Article sous forme de film à des fins non commerciales; vi) communiquer l'oeuvre au public au moyen de télécommunication à des fins non commerciales; vii) autoriser des tiers à utiliser à des fins non commerciales l'Article dans la mesure où l'Auteur est mentionné comme auteur et/ou la revue dans laquelle l'Article a été publié est citée comme source de première publication de l'Article. Par exemple, l'Auteur peut faire et distribuer des copies dans le cadre d'activités d'enseignement et de recherche et peut afficher l'Article sur des sites Web personnels ou institutionnels et le déposer auprès d'autres archives ouvertes.

2. **Engagements supplémentaires de l'Éditeur.** L'Éditeur convient de fournir sans frais à l'Auteur, dans un délai de 14 jours après la date de la première publication, une copie électronique de l'Article publié sous format PDF d'Adobe Acrobat. Les paramètres de sécurité pour cette copie doivent être établis à « Aucune sécurité ».

3. **Acceptation par l'Éditeur du présent addenda.** L'Auteur demande que l'Éditeur indique son acceptation du présent addenda en en signant un exemplaire et en le retournant à l'Auteur. Toutefois, si l'Éditeur publie l'article dans la revue mentionnée aux présentes ou sous toute autre forme sans signer un exemplaire de l'Addenda, l'Éditeur sera réputé avoir consenti aux termes du présent Addenda.

AUTEUR(S) :

Signature (auteur correspondant au nom de tous les auteurs)

Date:

ÉDITEUR :

Signature

Date:

<http://www.carl-abrc.ca/uploads/pdfs/FrePubAgree.pdf>

Conseil d'utilisation de l'addenda

1. Remplissez l'addenda choisi
2. Joignez une copie de l'addenda à votre accord de publication
3. Notez dans une lettre de présentation à votre éditeur que vous avez joint un addenda à l'accord.
4. Envoyer l'addenda avec votre accord de publication et une lettre de présentation à votre éditeur

Bureau du droit d'auteur

Bibliothèque
Bureau du droit d'auteur



REPRODUCTION ET DIFFUSION D'ŒUVRES

À DES FINS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

ACCUEIL

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

LA LOI

VOUS ÊTES AUTEUR

SÉANCES D'INFORMATION

BESOIN D'AIDE ?

Conservez vos droits d'auteur

Les droits d'auteur sont ceux que vous détenez sur vos travaux, vos « œuvres », dès que celles-ci sont fixées sur un support. Traditionnellement, certains éditeurs demandent dans leur contrat de publication de conserver exclusivement les droits d'auteur. C'est pourquoi, lors de la négociation des termes d'un contrat d'édition, **assurez-vous que ce dernier permette le libre accès de votre oeuvre pour la recherche et l'enseignement.**

En fait, lorsque vous signez un contrat avec un éditeur, vous pouvez suggérer l'ajout d'un addenda, c'est-à-dire d'un document juridique qui modifie légèrement le contrat pour que vous puissiez conserver certains droits comme les suivants:

- La diffusion de votre oeuvre dans un site personnel ou un dépôt institutionnel;
- L'adaptation de votre oeuvre dans des œuvres connexes que vous projetez de réaliser;
- L'autorisation pour des tiers d'utiliser votre oeuvre à des fins non commerciales.

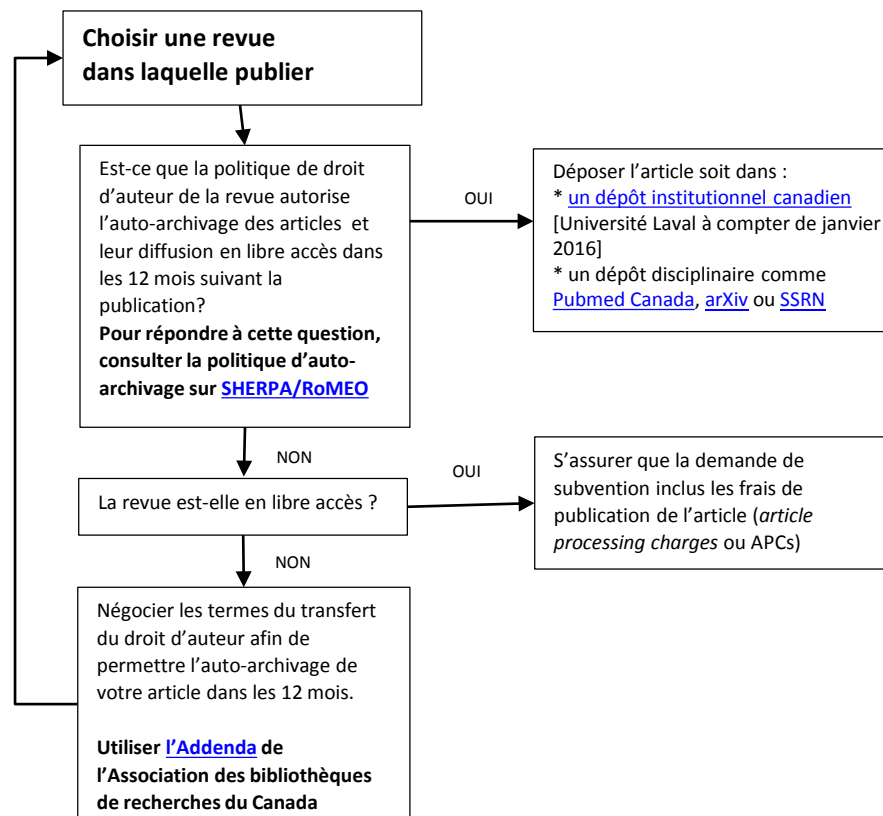
Il existe différents modèles d'addenda. Nous recommandons celui préparé par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, disponible en [français](#) ou en [anglais](#).

De plus, informez-vous sur les politiques d'auto-archivage des éditeurs avant de signer un contrat d'édition. Pour savoir quelle version de votre oeuvre – la version pré-impression, la version post-impression ou la version finale de l'éditeur – vous pourrez diffuser en libre accès, consultez [SHERPA / ROMEO](#) et [Héloïse](#).

www.bda.ulaval.ca

Politique des trois organismes sur le libre accès

Comment mettre toutes les chances de son côté pour s'y conformer?



Besoin d'aide?
Consulter le [Bureau du droit d'auteur](#)

Politique des trois organismes sur le libre accès

Comment mettre toutes les chances de son côté pour s'y conformer?

- Article publié dans une revue avec comité de lecture
- Manuscrit complet final évalué par les pairs ou version publiée
- Accessible gratuitement dans les 12 mois qui suivent la publication
 - Publication en libre accès
 - Auto-archivage dans un dépôt (institutionnel ou disciplinaire)
- Faire mention de l'appui de l'organisme dans l'article en citant le numéro de référence du financement

Merci

Au menu

- Définition(s) du libre accès
- Le libre accès en quelques chiffres
- Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications
- Conserver ses droits comme auteur

Définition(s) du libre accès



Déclarations fondatrices



- [Budapest Open Access Initiative](#) (2002)
- [Bethesda Statement on Open Access Publishing](#) (2003)
- Berlin Declaration on [Open Access to Knowledge in the Sciences and Humanities](#) (2003)

Définition

« Par "accès libre" à [la littérature de recherche validée par les pairs], nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou créer un lien vers le texte intégral de ces articles, les analyser automatiquement pour les indexer, s'en servir comme données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et de l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution et le seul rôle du droit d'auteur dans ce contexte devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités. »

[Budapest Open Access Initiative](#) (2002)

Définition

Publier en libre accès

Voie dorée (gold)

- Publication en libre accès immédiatement et gratuitement pour le public.
- Mode de financement:
 - Auteur-payeur: BiomedCentral, PlosOne, PeerJ
 - Paiement par organisation
 - Modèle hybride: SpringerOpen

Diffuser en libre accès

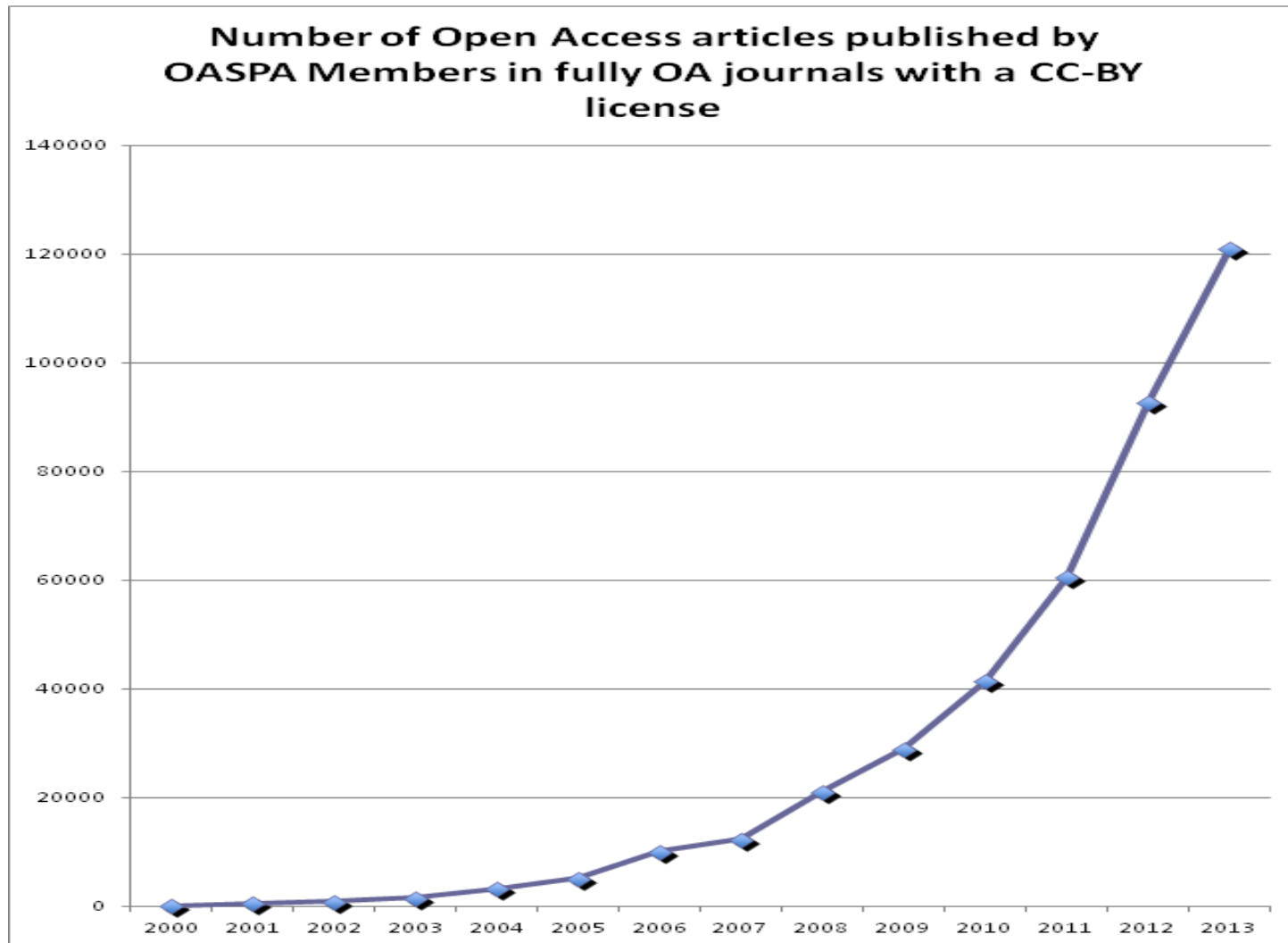
Voie verte (green)

- Autoarchivage
- Publication dans la revue se fait au choix de l'auteur, ensuite le dépôt du texte intégral est fait sur une page personnelle ou dépôt.
 - [Pubmed central ...](#)
 - [Dépôt institutionnel](#)
 - [Dépôt nationaux](#)

Le libre accès en quelques chiffres

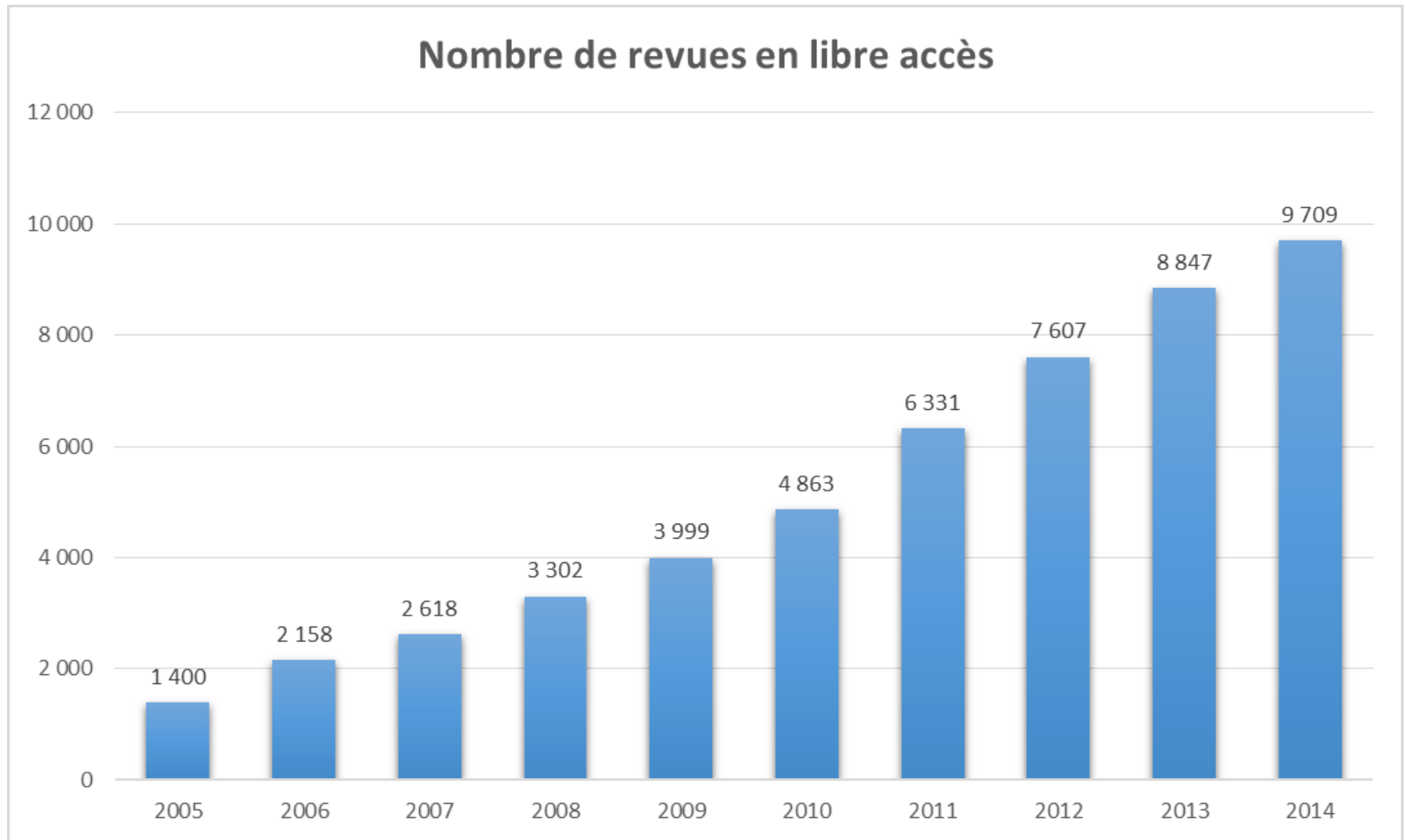


Nombre d'articles en libre accès



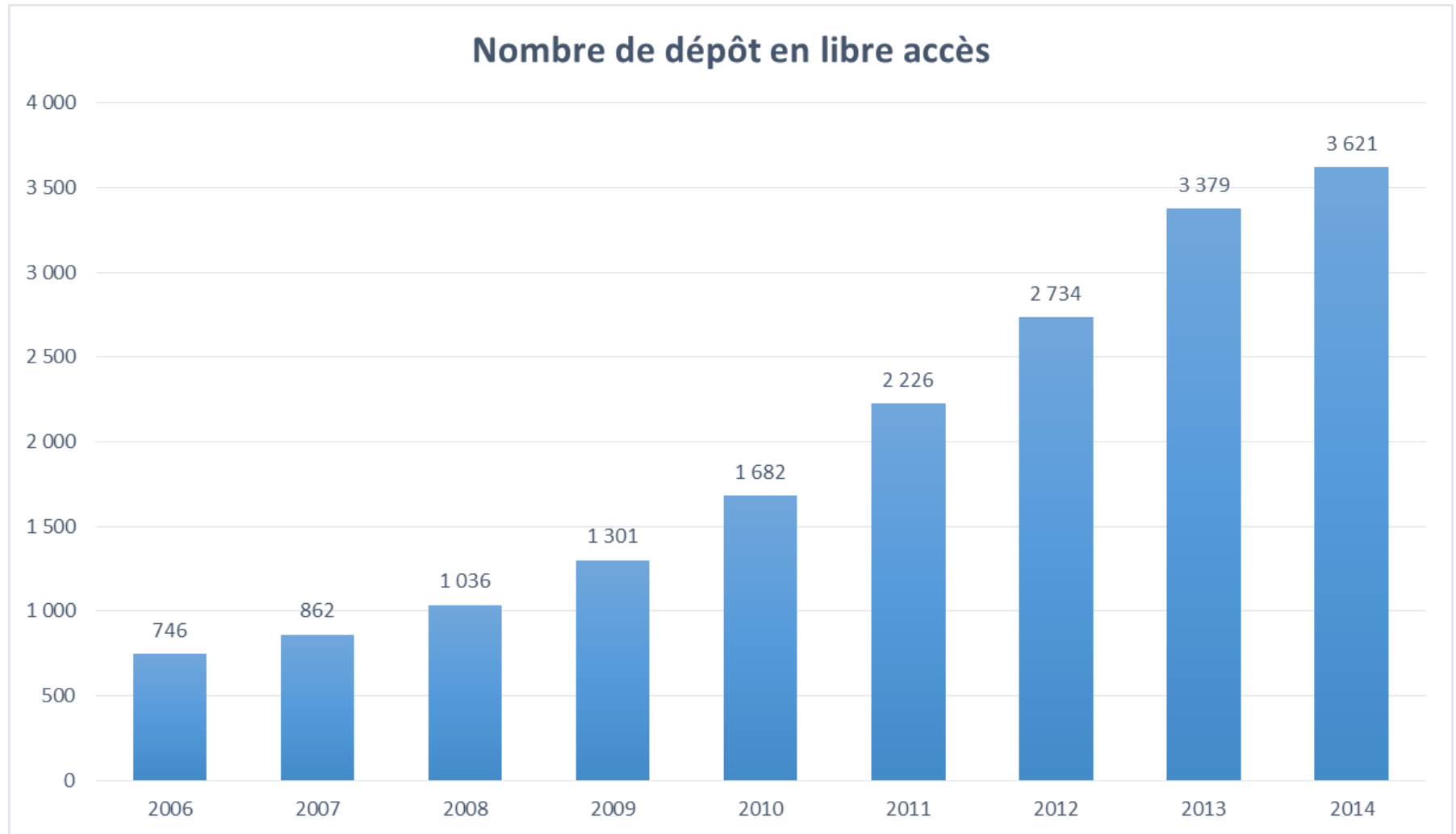
Source: [OASPA](http://oaspa.org)

Nombre de revue en libre accès



Source : [Dramatic Growth of Open Access #DOAJ 2015](#)

Nombre de dépôt en libre accès



Source : [Dramatic Growth of Open Access #OpenRoar 2015](#)

VRAI



FAUX

Vrai ou faux?

Les revues en libre accès sont toujours de faible qualité.

FAUX

Les revues en libre accès sont-elles toujours de faible qualité?



Who's Afraid of Peer Review?

A spoof paper concocted by *Science* reveals little or no scrutiny at many open-access journals

On 4 July, good news arrived in the inbox of Ocorrafoo Cobange, a biologist at the Wasee Institute of Medicine in Asmara. It was the official letter of acceptance for a paper he had submitted 2 months earlier to the *Journal of Natural Pharmaceuticals*, describing the anticancer properties of a chemical that Cobange had extracted from a lichen.

In fact, it should have been promptly rejected. Any reviewer with more than a high-school knowledge of chemistry and the ability to understand a basic data plot should have spotted the paper's shortcomings immediately. Its experiments are so hopelessly flawed that the results are meaningless.

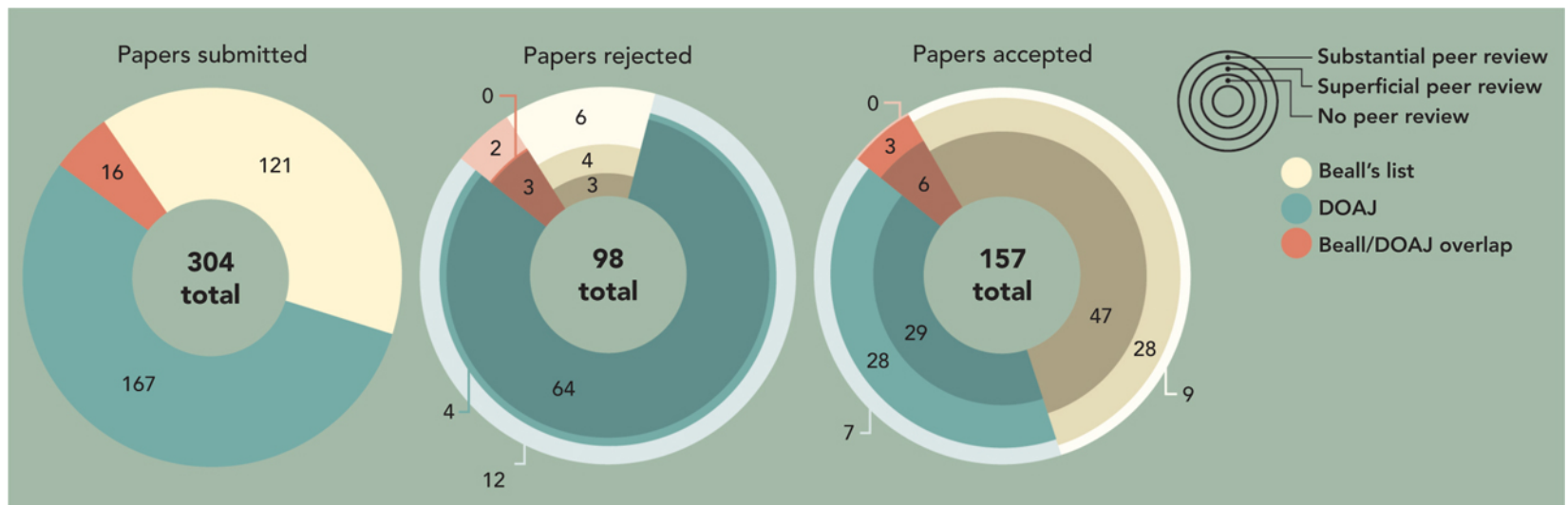
subscriptions. Most of the players are murky. The identity and location of the journals' editors, as well as the financial workings of their publishers, are often purposefully obscured. But *Science's* investigation casts a powerful light. Internet Protocol (IP) address traces within the raw headers of e-mails sent by journal editors betray their locations. Invoices for publication fees reveal a network of bank accounts based mostly in the developing world. And the acceptances and rejections of the paper provide the first global snapshot of peer review across the open-access scientific enterprise.

- Article ayant des erreurs flagrantes de méthodologie et de contenu soumis à 304 revues en libre accès
- Plus de 50% des revues ont accepté démontrant clairement une absence totale de révision par les pairs.
- Pour certaines revues, le processus éditorial ne concernait que la mise en page et la langue.

Peer review reviewed. Few journals did substantial review that identified the paper's flaws.



98 articles ont été rejetés
Plusieurs revues en libre accès ont
donc un processus valable



John Bohannon Science 2013;342:60-65

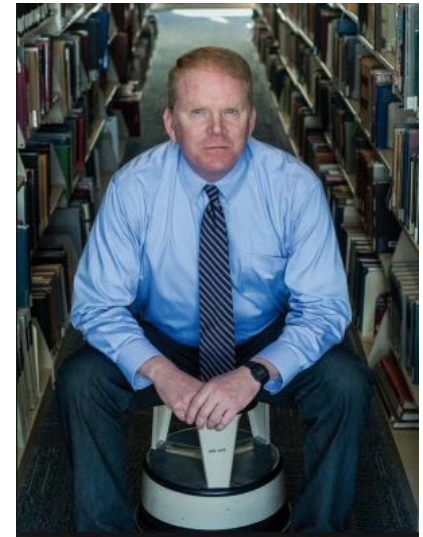
Les revues en libre accès sont-elles toujours de faible qualité?

Comment repérer les revues prédatrices?

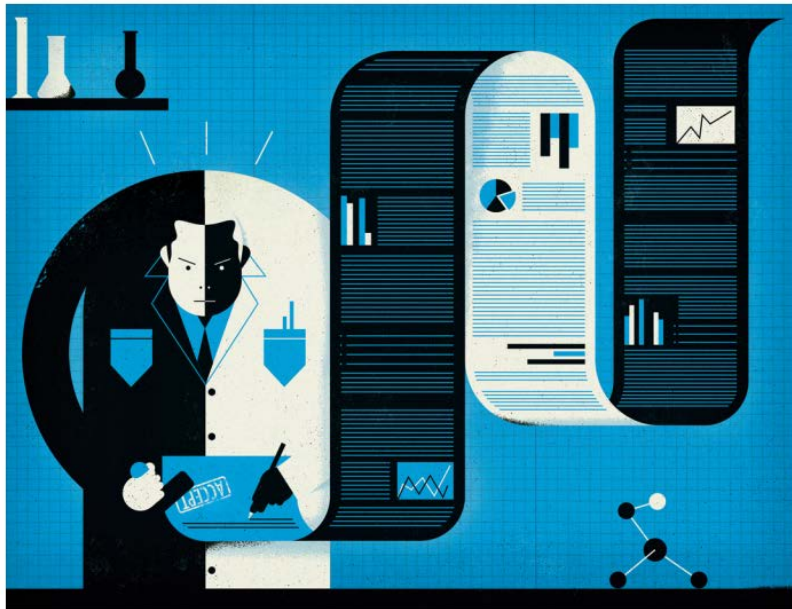
- [Liste de Jeffrey Beall](#)
- [Critères d'inclusion dans la liste](#)

Comment repérer les revues sérieuses?

- Inclusion dans les bases de données [Journal citation reports](#), Web of science ou Scopus
- Consulter [DOAJ](#) et [Ulrichweb](#) (restreindre les résultats aux revues arbitrées/libre accès).



Les revues en libre accès sont toujours de faible qualité?



THE PEER-REVIEW SCAM

When a handful of authors were caught reviewing their own papers, it exposed weaknesses in modern publishing systems. Editors are trying to

BY CAT FERGUSON, ADAM MARCUS AND IVAN ORANSKY

Most journal editors know how much effort it takes to persuade busy researchers to review a paper. That is why the editor of *The Journal of Enzyme Inhibition and Medicinal Chemistry* was puzzled by the reviews for manuscripts by one author — Hyung-In Moon, a medicinal-plant researcher then at Dongguk University in Gyeongju, South Korea.

how to improve the papers. What was unusual was how quickly they were completed — often within 24 hours. The turnaround was a little too fast, and Claudiu Supuran, the journal's editor-in-chief, started to become suspicious.

In 2012, he confronted Moon, who readily admitted that the reviews had come in so quickly because he had written many of them himself. The deception had not been hard to



La réponse :



Page 1 of 2

S & REVIEWS

reflects poor

nal editors and reviewers
finding by the journal *Science*

a *Institute of Medical Sciences,*

quires knowledge of the subject, the science
commitment of time. Medical students are
design, conduct, analyse, and report
are expected to write a research thesis for

- Les défauts dans le processus de révision par les pairs ne sont pas exclusifs aux revues en libre accès.
- Nombre de retraits ont augmenté d'un facteur 10 dans la dernière décennie (Fang and Casadevall, 2011)

Vrai ou faux?

Les politiques du libre accès enfreignent la liberté académique.

FAUX

Les politiques du libre accès enfreignent la liberté académique?

- Les politiques n'imposent jamais la publication exclusive dans une revue en libre accès
- Elles envisagent toujours 2 scénarios: publication dans une revue en libre accès ou l'auto-archivage dans un dépôt institutionnel ou autre

Vrai ou faux?

Je peux conserver mes droits d'auteur lors que je publie
dans une revue scientifique

VRAI